

CAHIER DE DEMANDES DE TRAVAUX

ANNEE 2026

Correspondance à adresser chez le Président

Robert GAVIN, 1652 Route de Tourris, quartier La Chaberte, 83160 La Valette Du Var

Portable : 06-47-66-50-43

Courriel : president@cilfavieres.fr

Site Web : <https://cilfavieres.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/groups/3386715208231031>

Demandes touchant l'intercommunalité

I. Sécurité des piétons sur la Départementale 46 « Route des Favières » **« Le Département, Toulon, La Valette-Du-Var »**

Constats réalisés sur le secteur concerné :

Cette portion de départementale, sens « descendant », est soumise à un flux de véhicules en constante augmentation avec la présence de poids-lourds à fort tonnage. Le comptage effectué en septembre 2016 a comptabilisé un flux de 13900 Véhicules / jour dont 550 Poids-lourds sur la D46 Route des Favières. Il est très fréquent que des infractions et incivilités routières soient constatées. (Dépassements sur les lignes blanches continues et surtout au niveau du grand virage de l'accès au Chemin de La Caladette. *Ce tronçon de départementale est devenu particulièrement accidentogène.*

- Les Riverains Toulonnais de la Départementale 46 « Route des Favières » » Scolaires, Lycéens, Etudiants, Personnes Agées et PMR des Impasses « Des Oliviers », « Des Genets » et du Chemin « Du Coucou » sont contraints d'empiéter sur la piste cyclable voire sur la chaussée pour prendre les bus N° 55, AB121 ou Scolaires TL09, VA01 aux arrêts « Terres Rouges » et/ou « UBA ».
- La Route des Favières D46, sens « Col des Chênes vers Rond-point E. Soldani », la largeur de la chaussée et le pourcentage d'inclinaison permettent aux cyclistes d'atteindre des vitesses de roulage pouvant avoisiner les 70 km/h. (Identique au flux routier existant).
- Les piétons sont obligés, malgré-eux, d'emprunter en toute insécurité cette portion de « pseudo » piste cyclable, non protégée du flux routier, afin d'atteindre l'un des deux arrêts de bus.
- L'insertion, sur la D46, des véhicules sortant du Chemin de la Caladette est très dangereuse.

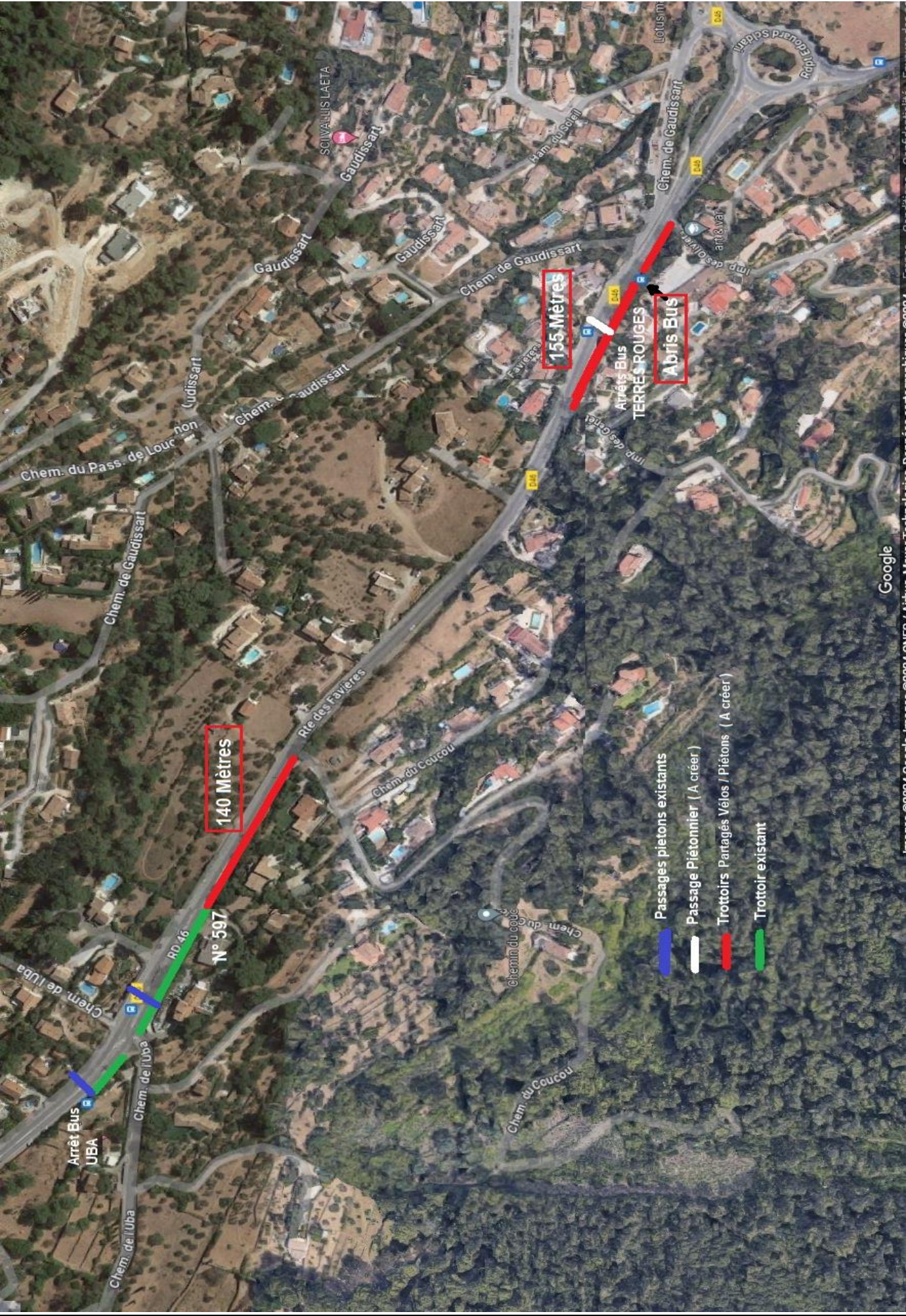
Questions concernant : « La Valette-Du-Var »

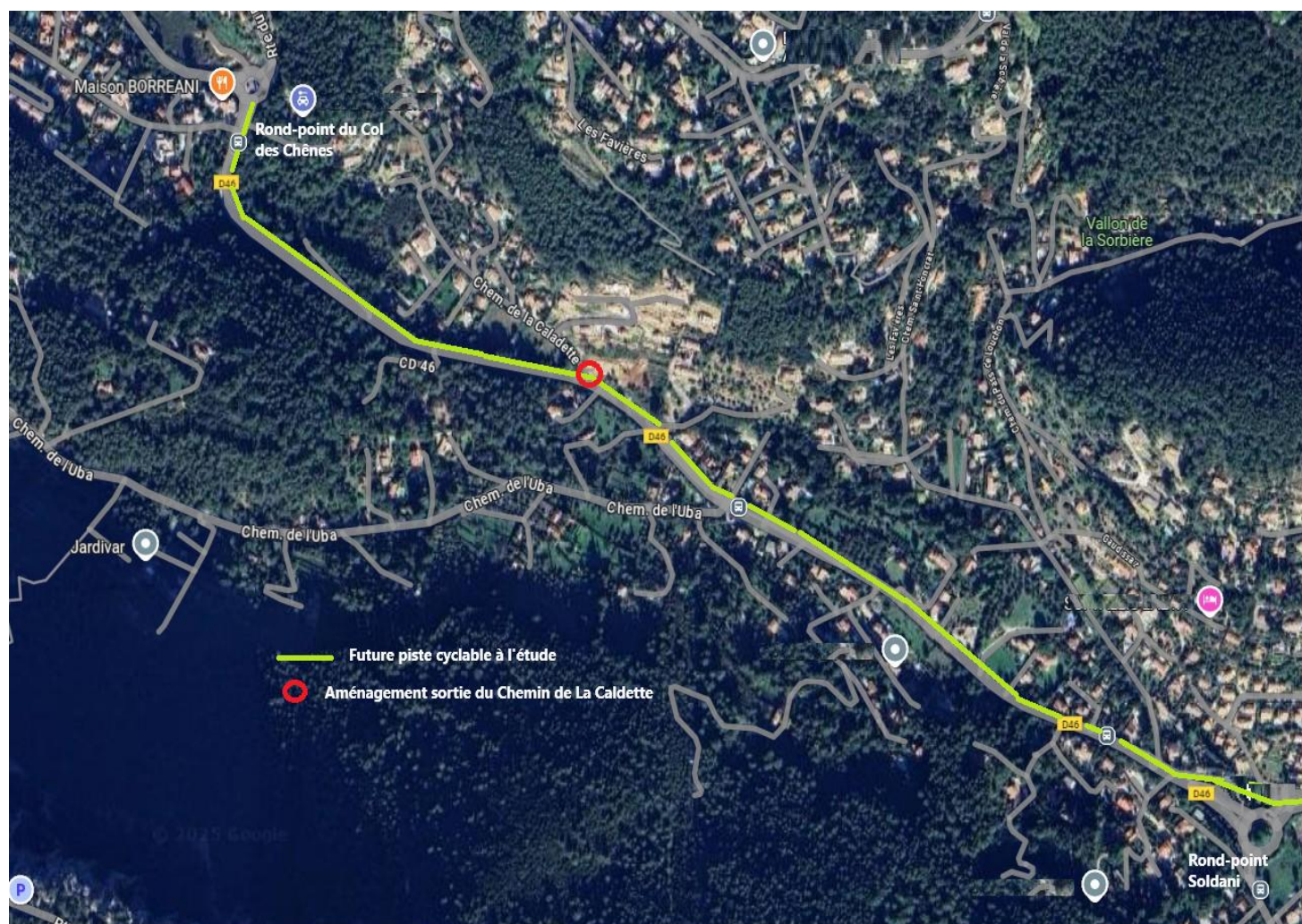
- Qu'en est-il du projet de piste cyclable du rond-point « A. Nonay » au rond-point « E. Soldani » ?
- Qu'en est-il du projet d'aménagement sécuritaire de la piste cyclable « sens montant » D46 ?
- Qu'en est-il de la création d'un « Plateau Traversant » au rond-point du « Col des Chênes » ?

Demandes concernant : « le Département ».

- (Secteur Toulonnais) Création, sens descendant, d'un « trottoir piétonnier sécurisé » avec bordures de 140 Mètres de long sur la D46 en lieu et place de la piste cyclable non utilisée, à partir du N° 597 Route des Favières jusqu'à l'accès au « Chemin du Coucou ».
- (Secteur Toulonnais) Création, sens descendant, d'un « trottoir piétonnier sécurisé » avec bordures de 155 Mètres de long sur la D46 en lieu et place de la piste cyclable non utilisée, à partir de l'Impasse des Genêts jusqu'à l'Impasse des Oliviers.
- (Secteur Toulonnais) Marquage au sol d'un passage piétonnier au niveau de l'arrêt de bus « Terres Rouges » D46 sens montant vers le Col des Chênes. Accès aux PMR et sécurisation de l'arrêt bus.
- (Secteur Toulonnais et Valettois) Aménagements sécuritaires de la sortie du Chemin de « La Caladette ».
- (Secteur Valettois avec l'accord du Conseiller Départemental) Création d'un plateau traversant au passage piéton « Col des Chênes » afin de :
 - ✓ Sécuriser le passage piétonnier existant, diminuer la vitesse dans la sortie du rond-point.
 - ✓ Sécuriser les véhicules sortants, en contre-sens, du « Chemin du Revest à La Valette ».







II. Quartiers de Gaudissart, St Honorât, Le Pas du Louchon et Vallon de la Sorbière :

Suite à la réunion du 24 octobre 2022 des deux Antennes Métropolitaines Toulonnaise et Valettoise, aucune action n'a été menée à son terme concernant :

- La remise en état du réseau pluvial.
- Le curage du Gaudissart.
- La remise en état des chaussées de ces quartiers.
 - Gaudissart « **Toulon, La Valette-Du-Var** »
 - St Honorât, Le Pas de Louchon, Vallon de La Sorbière « **La Valette-Du-Var** »

Demandes : « Toulon, La Valette-Du-Var »

- Remise en état du réseau pluvial.
- Curage des fossés « écoulement des Eaux » (Qui fait Quoi ?).
- Remise en état des chaussées de ces quartiers.

Demande : « La Valette-Du-Var »

- Création d'un point de regroupement « protégé » de collecte des « ordures ménagères » et de « Tri sélectif » pour les Résidents du Pas de Luchon (lutte contre les dégâts occasionnés par les sangliers aux containers).

NB : Ces Etudes sont menées en étroite collaboration entre le Département du Var, les Agglomérations Toulonnaise et Valettoise et leurs Services Techniques Métropolitains.

Demandes concernant la Ville de La Valette-Du-Var

III. Surveillance et Aménagements routiers du rond-point du « Cimetière des Argélas » :

- Ce lieu de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif est « une poubelle à ciel ouvert ». Certaines personnes font preuve d'incivisme persistant.
- Des chauffards prennent le giratoire en sens inverse, (Plan du rond-point joint).

Question : « La Valette-Du-Var »

- Quels aménagements, du rond-point, sont prévus pour renforcer la sécurité routière ?
- Date de la mise en fonction de la surveillance du lieu par une caméra ?

Plan du rond-point :



IV. Dégradation du revêtement bitumeux de la Route de Tourris :

Constat a été fait par les Riverains et la Marine Nationale, qu'une grande partie du bitume de la Route de Tourris c'est fortement dégradé (fissures, nids de poules). Les derniers travaux de remise en état « Partiels » du revêtement de la chaussée ont été exécutés en 2022.

Demande : « La Valette-du-Var »

- Remise en état de la Route de Tourris en partenariat avec les transporteurs de matériaux à fort tonnage (Poids-Lourds de la carrière « Soméca », de la « Sotem » du groupe Garassin).

V. Sécurité des randonneurs « Départementale 446 » :

Le nombre de randonneurs et de joggeurs étant en constante augmentation sur cette portion de la D446, la création d'une piste pédestre de 200m côté gauche de la chaussée, à partir du N° 1080 jusqu'au N° 1350 est à créer afin d'assurer la sécurité des Personnes. (Plan d'implantation annexé).

Demande : « le Département & La Valette-du-Var »

- Création d'une piste pédestre sécurisée en revêtement stabilisé non bitumeux avec bordures de protection bois.

Plan d'implantation :



VI. Chemin de LA VIEILLE VALETTE Quartier LA CHABERTE :

(Accès à la maison Familiale des Chabertes et dans sa continuité au cimetière des Argélas).

Dans la continuité de la « VC St Honorât » Ciambellotti, l'accès au « chemin de la Vieille Valette » face au N° 1080 D446 Route du Fort Coudon par des escaliers est obstrué par de la végétation et démolit par les sangliers.

Ce parcours est devenu difficilement praticable et présente un danger de chute pour les piétons et les randonneurs voulant accéder à La Maison Familiale « Des Chabertes », au cimetière « Des Argélas » et aux habitations du quartier de « La Chaberte ».

Demandes : « La Valette-du-Var »

- Aménagement sécuritaire des escaliers partant du passage piétonnier sur la D446 au N° 1080 jusqu'au N° 1422 « Chemin de la vieille Valette » (2 Plans d'implantation joints).
- Nettoyage de la végétation et réfection des escaliers. (Résistants aux sangliers).

Plan1 d'implantation :



Plan2 d'implantation :



VII. Questions Diverses :

Robert GAVIN
Président du C.I.L



Anne MARTINI
Secrétaire du C.I.L.

